

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

HAMBOURG – VENDREDI 7 OCTOBRE 2011

Le Conseil de l'Association internationale du Droit de la Mer s'est réuni ce jour, sur la convocation de son Président, Monsieur Rafael Casado Raigón, à 18h15, au siège du Tribunal international du droit de la mer, à Hambourg, Allemagne.

Etaient présents : Messieurs Daniel Vignes, Président fondateur et honoraire ; Rafael Casado Raigón, Président ; Alexander Yankov, Premier Vice-Président ; Giuseppe Cataldi et Philippe Gautier, membres du Conseil ; et en tant que membre du Bureau, Miguel García García-Revilla.

Assistaient comme invités : Messieurs Joseph Akl et Helmut Türk.

Etaient absents excusés : Mme. Nathalie Ros, Secrétaire général, et Mme Gemma Andreone, Trésorier.

M. le Président remercie tout d'abord le TIDM, son Président et son Greffier, pour leur accueil envers notre Association et son Conseil ; une relation ancienne existe en effet entre l'AssIDMer et le TIDM qui devrait être maintenue dans l'avenir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

2. Mot du Président fondateur et honoraire.

M. Daniel Vignes salue les personnes présentes.

3. Allocution du Président

M. Rafael Casado rappelle qu'il a été élu Président en septembre 2007. Bien qu'en vertu des Statuts (article 9), tels que révisés en 2009, le président et les vice-présidents soient désignés pour deux ans et puissent être reconduits dans leurs fonctions sans limite d'âge ni de mandat, le Président considère que le moment est venu, après quatre ans, de désigner un nouveau président pour que l'Association soit réactivée par l'apport de nouvelles idées.

Le Président évoque la situation actuelle des organes de l'AssIDMer (Bureau et Conseil). En ce qui concerne le Conseil, il rappelle qu'actuellement il est composé de deux groupes : d'une part, par MM. Lucchini, Orrego Vicuña, Treves et Vignes, élus ou réélus à La Corogne en mai 2009, et dont les mandats prennent fin en 2013 ; et, d'autre part, par MM. Cataldi, Marsit, Yankov, Gautier et Casado, élus ou réélus à Paris en

mars 2007, et dont les mandats prennent fin en 2011, bien que, selon les Statuts, ils restent en fonction jusqu'à la prochaine AG.

Le Président fait également référence aux activités de l'AssIDMer au cours des quatre dernières années (colloques, réunions scientifiques, cérémonies, résultats scientifiques, publications). Il regrette vivement de n'avoir pu obtenir une réponse satisfaisante des membres en ce qui concerne les cotisations, malgré la réduction à 40 euros par an. Il reconnaît avoir été incapable de faire en sorte que l'Association puisse avoir une économie forte. Actuellement, le compte bancaire de l'Association n'a un solde positif que de 2.479,63 euros.

Le Président croit dans l'avenir de l'AssIDMer, qui occupe déjà une place significative dans le droit international de la mer d'aujourd'hui. Cependant, il faut continuer. Le Président croit en ce projet que représente l'Association, un très beau projet pour de nombreuses raisons : parce qu'elle est unique au monde et parce qu'elle a déjà apporté au droit de la mer des contributions scientifiques de grande valeur.

Il remercie sincèrement toutes les personnalités qui ont appuyé cette Association ; et cela a été un grand honneur pour lui d'avoir été Président de l'AssIDMer.

4. Approbation des Procès-verbaux des précédentes réunions du Conseil (ordinaire et extraordinaire).

Approuvés à l'unanimité.

5. Rapports d'activités.

Les rapports de Mesdames Nathalie Ros, Secrétaire général, et Gemma Andreone, Trésorier, figurent en pièces jointes au présent procès verbal dont ils font partie intégrante.

Le Délégué à la Communication et à l'Organisation, Miguel García García-Revilla, remercie le Président sortant de la confiance qu'il lui a témoigné, de même que le Conseil.

S'agissant du travail réalisé à ce jour, Monsieur Miguel García considère avoir rempli les objectifs de son mandat, en particulier dans le domaine de la communication, avec la création d'une page Web, même s'il existe encore des difficultés techniques liées à la mise à jour de ladite page et si de nouvelles solutions devront donc être trouvées.

Pour ce qui est de l'organisation, le principal problème pour le Délégué comme pour l'Association résulte des difficultés rencontrées pour maintenir à jour une liste actualisée des membres : les modifications sont fréquentes (adresse, mail, téléphone, etc...) et la prise en compte du paiement de la cotisation n'est pas aisée ce qui renvoie au problème financier déjà évoqué.

Pour améliorer la communication, il propose, et le Conseil accepte, la création d'une page Facebook (ou équivalent) fonctionnant pour la réception des messages en français et en anglais, ainsi que le cas échéant en espagnol ou dans d'autres langues comme l'italien ou le portugais, mais essentiellement en anglais pour ce qui est des réponses. L'ouverture de cette nouvelle page ne postule pas la fermeture de la page Web qui reste nécessaire et correspond à d'autres besoins ; cette page Web continuera d'être hébergée par l'Université de Córdoba et sera actualisée au minimum deux fois par an, le cas échéant à l'occasion d'événements comme la nomination d'un nouveau président.

6. Désignation du Président (article 6. 4 des Statuts).

Monsieur Giuseppe Cataldi est élu Président à l'unanimité.

7. Désignations des Vice-Présidents.

Il est décidé de reconduire dans leurs fonctions Messieurs A. Yankov et L. Lucchini.

8. Intervention du nouveau Président.

Le Président Giuseppe Cataldi remercie le Conseil pour sa désignation. Il s'engage à continuer l'ouvrage si bien accompli par ses prédécesseurs.

A son avis il faudrait en premier lieu essayer de donner une contrepartie tangible à la cotisation : pourquoi pas une revue électronique ? En second lieu, il faudrait stabiliser la périodicité des colloques ordinaires de l'Assidmer. Une fois chaque deux ans, avec un petit colloque entre les deux colloques ordinaires, et surtout avec un rendez-vous déjà fixé pour la prochaine fois.

Très important, à son avis, reste le contact avec le TIDM et le rôle de M. Gautier, greffier du TIDM, reste donc décisif, comme lien entre les deux institutions. A cette fin il remercie M. Gautier d'avoir pensé à l'organisation d'un colloque au siège du TIDM, organisé avec l'Assidmer, une fois que la décision sur la délimitation maritime entre le BanglaDesh et le Myanmar sera rendue.

Un autre aspect décisif est l'élargissement de l'Assidmer à de nouveaux membres et surtout à des membres actifs qui soient citoyens d'Etats autres que l'Italie, l'Espagne et la France.

Le temps est arrivé, à son avis, pour donner un nouvel élan à l'Assidmer ; il n'y a pas d'alternative. Mais il faut que chacun se sente engagé. A ce propos, il remercie Mesdames Andreone, Ros et Vazquez Gomez ainsi que Monsieur Garcia-Revilla pour leur disponibilité.

9. Désignation du Secrétaire général (articles 7 y 10) et du Trésorier (article 11) et, le cas échéant, du Délégué à la Communication ou de tout autre délégué (article 7. 2)

Sont réélus, comme Secrétaire général, Madame Nathalie Ros ainsi que Madame Gemma Andreone, comme Trésorier, et comme Délégué à la Communicationk Monsieur García García-Revilla (anciennement Délégué à la Communication et à l'Organisation) ; Madame Eva M^a Vázquez Gómez est élue Délégué à l'Organisation.

10. Désignation des membres du Comité d'adhésion.

Sont réélus Messieurs A. Yankov (comme président) et R. Casado.

11. Questions diverses.

Une candidature pour devenir membre actif de l'Association a été reçue, celle de Mme. Claudia Cinelli, qui a été appuyée par deux membres de l'Association : G. Andreone et R. Casado. Elle est acceptée à l'unanimité.

La réunion est close par l'épuisement de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général,

Professeur Nathalie Ros.

Nota bene : Le présent procès verbal a été établi par le Secrétaire général de l'Association, absent lors de la réunion, à partir des notes prises, en français et en espagnol, par l'ancien et le nouveau Président de l'Association.